

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

*Consultations prébudgétaires du ministre des Finances*

## **La Coalition Poids propose une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes pour investir en prévention auprès des jeunes**

---

**Montréal, le 18 janvier 2011** – La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) recommande d'instaurer une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes afin d'investir en prévention auprès des jeunes québécois. C'est là l'une des principales conclusions du [mémoire](#) déposé par l'organisme au ministre des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires.

Ayant déjà évoqué cette proposition l'année dernière, la Coalition Poids apporte plusieurs précisions quant à l'application de cette taxe, en montrant notamment qu'elle génère d'importantes sommes pour la promotion des saines habitudes de vie, tout en contribuant à l'amélioration de la santé. À titre d'illustration, une taxe de 0,01 \$ par litre de boisson gazeuse ou énergisante engendre des revenus de 8 millions \$, soit l'équivalent des investissements du gouvernement du Québec pour la mise en place de sa politique alimentaire dans les écoles en 2007. « Imaginez les investissements que nous pourrions faire dans les écoles afin d'améliorer l'accès et la qualité des repas scolaires en percevant cette taxe chez les embouteilleurs. Nous pourrions véritablement créer de la richesse en taxant des produits dont l'impact sur la santé est largement documenté, et ce, tout en investissant dans l'avenir », souligne la directrice de la Coalition Poids, Suzie Pellerin.

Les investissements en prévention sont essentiels au moment où l'épidémie d'obésité – de même que les nombreuses maladies chroniques qui en découlent – coûte de plus en plus cher aux services de santé québécois. « La santé, et particulièrement la question de l'obésité, constitue maintenant la préoccupation première des Québécois<sup>1</sup>, tant pour ses effets sur la santé que pour la pression qu'elle exerce sur les finances publiques. Il importe d'investir plus intensivement dans la promotion des saines habitudes de vie afin de réduire des dépenses autrement inévitables dans l'avenir », estime la directrice de la Coalition.

La proposition de taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes recueille également un très vaste appui au sein de la population, comme le confirme un sondage Ipsos Descarie réalisé pour le compte de la Coalition Poids au début de l'année 2010. « Le sondage montre qu'une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes reçoit l'appui de 77 % des Québécois si ces sommes sont investies en prévention, un appui enviable en matière de politique publique », conclut madame Pellerin.

---

<sup>1</sup> Sondage Léger Marketing commandé par CBC <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2011/01/03/001-sondage-sante-habitudes-de-vie-canadiens.shtml>

### **À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids**

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit dans le cadre de trois secteurs stratégiques (agroalimentaire, socioculturel et environnement bâti) pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails [www.cqpp.qc.ca](http://www.cqpp.qc.ca).

– 30 –

#### **Source :**

Amélie Desrosiers

Agente de communication, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Téléphone : 514 598-8058 poste 233

Cellulaire : 514 475-7431

[adesrosiers@cqpp.qc.ca](mailto:adesrosiers@cqpp.qc.ca)